



Signalement des victimes de violences conjugales

6 octobre 2022

Dr Sandrine Duranton- Présidente CDOM 95

Historique (1)

- ▶ Septembre à Novembre 2019: Grenelle des violences conjugales
- ▶ 30 Juillet 2020 : Adoption de la loi N° 2020-936 du 30 juillet 2020
- ▶ 14 Octobre 2020: Publication du vade-mecum « Secret médical et violences au sein du couple », produit du partenariat entre le Ministère de la Justice, l'HAS et le CNOM
- ▶ 8 Avril 2021: Incitation par le CNOM à créer une Commission Vigilance-Violences dans chaque CDOM, et à signer un protocole relatif à l'aide au repérage des violences conjugales et au signalement par le médecin des personnes victimes de violences conjugales.

Historique (2)

- ▶ Novembre 2021: Premiers échanges entre le CDOM et le Parquet du Val d'Oise pour l'élaboration du protocole.
- ▶ Désignation du Dr David Jennah comme Président de la commission Vigilance-Violences au CDOM 95
- ▶ 13 Juin 2022 : Signature de la convention par Monsieur Pierre Sennès, Procureur de la République du 95, et la Présidente du CDOM 95.
- ▶ Juillet 2022: Edition spéciale de la Newsletter du CDOM sur le sujet
- ▶ 6 Octobre 2022 : Communication auprès des médecins généralistes

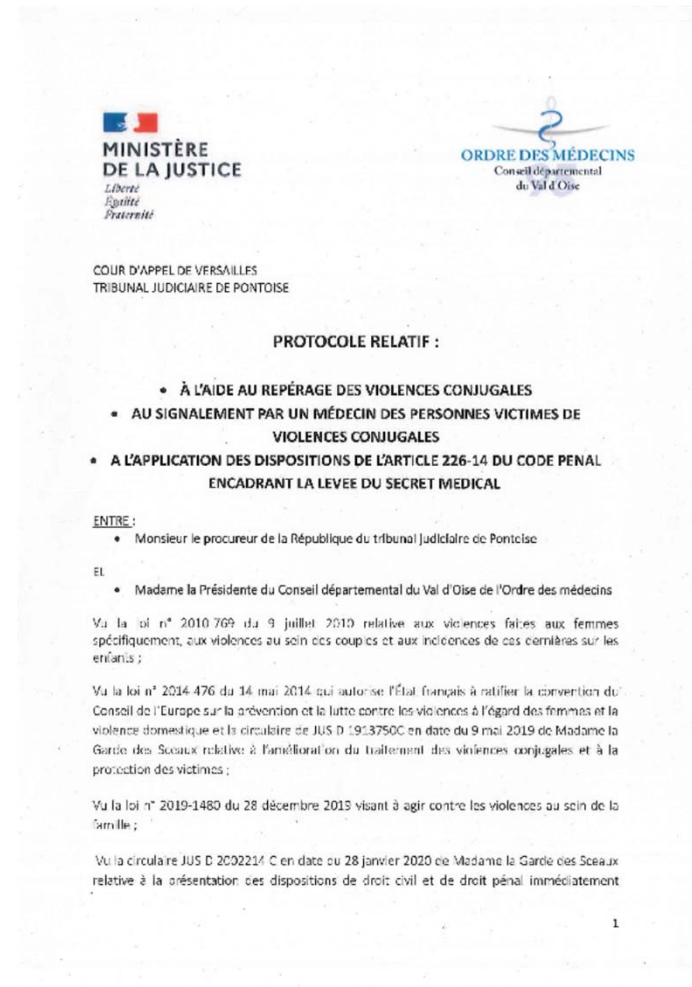
Les documents



Secret médical et violences au sein du couple

Vade-mecum de la réforme
de l'article 226-14 du code pénal

Dr Sandrine Duranton- Présidente CDOM 95



L'aide en ligne

<https://cdom95.org>

val-oise@95.medecin.fr

Quand et comment faire un signalement lorsque une situation de violence conjugale est repérée:

- ▶ La parole est au Dr David Jennah, conseiller ordinal et président de la Commission Vigilance-Violences au CDOM 95